

Signature de la convention de constitution du Pôle de Santé de Haute Combraille

Le mercredi 4 juillet à 15h
Salle des fêtes de Pontaumur

Le 4 juillet 2012 à Pontaumur, M. François Dumuis, Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Auvergne (ARS), signera la convention régionale associant l'ARS aux professionnels de santé du bassin de Haute Combraille - constitués en association - pour mettre en place un pôle de santé sur le territoire.

Cette manifestation se tiendra en présence de M. Jacques Fournet, Président de la Communauté de Communes de Haute Combraille et de M. François Brunet, co-président de l'Association Avenir Santé Combraille.

Contexte de la démarche

La loi Hôpital Patients Santé et Territoire (HSPT) votée en 2009 confie l'ARS, l'organisation de la politique de santé en vue de mieux répondre par une approche territoriale aux inégalités de santé.

Dans un contexte de désertification médicale de certains secteurs et de la difficulté d'accueillir de nouveaux professionnels de santé, le problème d'accès aux soins est un souci primordial en secteur rural.

Dans le contexte géographique de l'Auvergne, l'ARS a mis l'accent dans sa politique régionale de santé sur les mesures visant à favoriser le regroupement des professionnels de santé en promouvant le développement des maisons et pôles de santé pluriprofessionnels.

Les pratiques professionnelles en santé exigent de plus en plus de coordination et de pluridisciplinarités ce qui incite à ces regroupements rendus aussi nécessaires pour permettre d'offrir aux professionnels de santé des conditions de travail plus attractives (*locaux mieux adaptés, mise en commun de moyens de secrétariat, meilleure organisation des permanences des soins*) pour assurer un service de qualité pérenne .

Cette volonté de l'ARS rejoint également les préoccupations des élus du territoire des Combrailles qui, dès 2009, ont engagé une étude diagnostic de l'offre de soins du territoire.

Cette étude réalisée en 2010 a permis de dresser un état des lieux général de santé du territoire complété par un plan d'actions engagé en 2011 pour une démarche de santé publique s'inscrivant dans une approche d'aménagement du territoire .

Ce plan d'actions est mis en œuvre grâce, d'une part, au coordonnateur de santé, animateur du réseau et d'autre part, au réseau de l'Association, Avenir Santé Combrailles, constituée a parité d'élus et professionnels de santé. Il prévoyait l'accompagnement à l'émergence et à la mise en place de regroupements de professionnels de santé sur différents secteurs du territoire.

Le secteur des Combrailles est reconnu par l'ARS comme un secteur plus particulièrement fragile, pour lequel des moyens prioritaires doivent être engagés pour faciliter ces regroupements de professionnels.

Dans ce contexte reconnu conjointement difficile, l'ARS a apporté son soutien à 3 initiatives conduites sur le territoire :

↳ Au titre de l'année **2011** : labellisation d'un projet de **maison de Santé à Pionsat** dont la construction est actuellement en cours d'engagement.

↳ Au titre de l'année **2012** : labellisation de la création d'une **maison de santé à Charbonnières-les-Vieilles** et d'un **pôle de Santé sur le territoire de Haute Combraille**.

Le pôle de santé de Haute Combraille.

Le territoire de Haute Combraille est un secteur rural de moyenne montagne qui présente un ensemble de caractéristiques démographiques de grande fragilité : vieillissement et dispersion de la population, faible densité des professionnels de santé, âge et activité des professionnels de santé plus importants que la moyenne constatée.

Dans ce contexte, où les difficultés de circulation notamment en conditions hivernales , rendent problématique l'accès aux soins pour une population qui du fait de son âge a du mal à se déplacer, il est important de pouvoir maintenir des services de proximité mais organisés dans un cadre de réseau facilitant la coordination et la permanence des soins .

C'est dans ce cadre que les professionnels de santé du Territoire de Haute Combraille ont prévu de s'organiser en « **pôle de santé** ».

Un pôle de santé est un regroupement de professionnels de santé , le cas échéant de maisons ou centres de santé, d'établissements de santé, services ou établissements médico-sociaux assurant des activités de soins de premier recours , des actions de prévention et de promotion de la santé , de sécurité sanitaire et de formation .

Le pôle de santé de Haute Combraille comprend à ce jour 36 membres regroupé en association.

Son territoire d'intervention est celui de la communauté de communes de Haute Combraille ainsi que les communes associées Herment et Verneugheol.

Les missions du pôle de santé de Haute Combraille ont été formalisées dans le projet de santé élaboré par les professionnels de santé dans le cadre du dossier de labellisation.

Il répond à 3 objectifs essentiels :

- ↳ Pérenniser et consolider **l'offre de soins de proximité** sur le territoire et **améliorer la qualité des soins et le suivi** des patients,
- ↳ Assurer de **meilleures conditions d'exercice** aux professionnels de santé, en développant une **organisation partagée et solidaire**,
- ↳ Renforcer la **coordination des soins et la prise en charge globale** des patients.

Son organisation a été conçue dans le cadre de l'implantation et du maillage territorial actuel des services, afin de répondre aux besoins de proximité d'une population dispersée.

Le pôle est ainsi constitué autour de 3 sites d'exercices : Giat, le Montel de Gelat et Pontaurmur. (+ 1 consultation décentralisée à Herment)

Son organisation se veut souple et évolutive.

Le pôle implique une équipe au sein de laquelle chaque adhérent peut s'associer de manière différenciée selon ses besoins et sa pratique professionnelle.

Il se veut ouvert à tout nouveau professionnel ou structures souhaitant s'associer.

Perspectives

Le projet de santé du pôle a vocation à évoluer au fur et à mesure de sa mise en place, pour s'adapter aux souhaits des professionnels de santé et aux besoins du territoire.

La convention signée le mercredi 4 juillet vient marquer, dans ce cadre, la première étape de contractualisation dans une démarche souhaitée d'engagement dans un programme territorial de santé pour le Pays des Combrailles.